

DOSSIER RE-INSCRIPTION

ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

Année scolaire 2010 / 2011

Nom et prénom de l'élève : _____

Je soussigné(e) : _____

Agissant en qualité de représentant légal,

Inscris mon enfant en classe de : _____

Tarif choisi : _____

Arrhes versées : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Pégomas, le _____

SIGNATURES DES DEUX PARENTS

Livret de famille ou passeport	OUI	NON
Carnet de santé	OUI	NON
Assurance Responsabilité civile / Dommages corporels (ou scolaire)	OUI	NON
Certificat de radiation et dossier scolaire (Cl. Primaires)	OUI	NON
Photos (2)	OUI	NON
Règlement complet des frais d'inscription	OUI	NON
Autorisation de prélèvement accompagnée du Relevé d'Identité Bancaire	OUI	NON
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	OUI	NON
1 grande enveloppe A4 libellée à vos nom et adresse et timbrée à 1,50€	OUI	NON
6 timbres autocollants au tarif en vigueur	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (Cl. Maternelles)	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive scolaire et à la natation	OUI	NON



TARIFS MENSUELS 2010/2011

ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

- * en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département
- * à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

Frais de scolarité

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

Une déduction de 50% des frais de repas pourra être appliquée lorsque les parents apportent leur repas selon un protocole médical et accord de la Direction.

TARIFS MENSUELS 2010/2011

Ces tarifs comprennent la garderie en périscolaire de 07h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Classes maternelles

Temps Complet	580 Euros
Temps complet + Repas	680 Euros
Temps complet + Happyland	620 Euros
Temps complet + Happyland + Repas	740 Euros
Mi-temps	440 Euros
Mi-temps + Repas	540 Euros
Mi-temps + Happyland	490 Euros
Mi-temps + Happyland + Repas	600 Euros

Classes primaires

Temps Complet	580 Euros
Temps complet + Repas	680 Euros
Temps complet + Happyland	620 Euros
Temps complet + Happyland + Repas	740 Euros

OPTIONS

Cours de remise à niveau français	90 Euros
Cours de remise à niveau Anglais	90 Euros
Garderie de 18h30 à 19h00	30 Euros
Repas occasionnel	7,50 Euros
Remboursement repas (Après 8j d'absence et sur présentation d'un certificat médical)	4 Euros

Les enfants inscrits à HAPPYLAND pourront venir tous les mercredis ainsi qu'une semaine sur les deux semaines durant les petites vacances scolaires.

Réduction de 10% pour deux enfants et de 15% pour le troisième enfant de la famille sur les tarifs de la scolarité.

Ré-inscription	1^{er} enfant	300 €
	2^{eme} enfant	220 €
	3^{eme} enfant	150€

Pour les familles non domiciliées dans la région lors de l'inscription, le règlement du 1^{er} trimestre (4 mois) est requis.

SIGNATURES DES PARENTS :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE
DE PEGOMAS**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2010 /2011



ELEVE

Nom et prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse de la famille
Téléphone

PERE

Nom et prénom
Nationalité
Profession
Adresse du travail
Téléphone du travail
Adresse email

MERE

Nom et prénom
Nationalité
Profession
Adresse du travail
Téléphone du travail
Adresse email
Nationalités représentées par la famille.....
Frères et sœurs (nombre)

Situation familiale des parents : Mariés - Divorcés - Séparés - Concubins - Veufs - Mère Célibataire

Personnes ayant la garde de l'enfant :

Adresse
Téléphone

Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom	Nom	Nom
Téléphone	Téléphone	Téléphone

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents, si restriction préciser :

.....
.....

Assurance Responsabilité Civile :
N° Sécurité Sociale :

Fait à Pégomas, le

SIGNATURE



DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom du médecin traitant : _____

Problèmes de santé : _____

AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT Déclaration

Je, soussigné(e) _____

déclare :

*autoriser madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.

*avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés.

Fait à Pégomas, le
SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE SORTIE

Nom et prénom de l'enfant :

Déclaration

Je soussigné (e) :

Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le minibus de l'école est organisé à titre gracieux et qu'une participation aux frais par une compagnie me sera demandée.

Fait à Pégomas, le :

SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

J'autorise l'Ecole à publier sur son site ou à diffuser auprès des parents d'élèves des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires :

OUI NON



ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

REGLEMENT SCOLAIRE

Nom de l'élève



Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

INSCRIPTION – ADMISSION

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

CLASSES MATERNELLES : Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées sera remis au secrétariat après consultation du dossier et en fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

CLASSES PRIMAIRES :

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente remis au secrétariat en septembre. Après consultation du dossier scolaire, la directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.

Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

Les frais d'inscriptions, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexés aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

- * en cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département)
- * à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

FRAIS DE SCOLARITE :

* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. De même, seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

CLAUSE RESOLUTOIRE :

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE

Sauf cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève lors de la rentrée scolaire ou durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscriptions et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.



VIE SCOLAIRE

CLASSES MATERNELLES – VIE SCOLAIRE

Pour chaque enfant, merci de fournir :

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste
- des lingettes et du lait de toilette (à renouveler)
- 1 gobelet
- 1 boîte hermétique + goûter

Le tout marqué au nom de l'enfant.

Les draps de sieste et bavoirs seront fournis et entretenus par l'école.

Tabliers :

Le tablier est obligatoire (chaque enfant devra arriver et repartir avec son tablier).

<i>Classe des Poussins</i> TABLIER JAUNE
<i>Classe des Lapins et des Ecureuils</i> TABLIER ROUGE
<i>Classe des Pandas</i> TABLIER VERT
<i>Classe des Koalas</i> TABLIER BLEU

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le câlin, nounours ou autre (si nécessaire pour s'endormir, comme à la maison).

La sucette aura une boîte pour son rangement.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

Il y a lieu de bien surveiller tous les panneaux d'affichage.

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de la classe.

L'emploi du temps et le programme sont affichés à l'entrée de chaque classe, tous les mois.

Tout le travail de l'enfant ainsi que les évaluations le concernant sont remis chaque trimestre.

Un cahier de liaison Parents /Ecole est à la disposition des parents.



VIE SCOLAIRE



CLASSES PRIMAIRES – VIE SCOLAIRE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.
Toute manifestation, tout comportement répréhensible sont interdits.

Tous les élèves doivent :

- Respecter leurs enseignants et tout le personnel de l'établissement.
- Prendre soin du matériel mis à leur disposition. Les dégradations restent à la charge des familles.

Un code de bonne conduite sera donné à chaque élève ; il précise ses devoirs mais aussi ses droits.
Ce code sera signé par l'enfant et sa famille.

Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne :

- Un avertissement verbal
OU
- Un avertissement écrit

A la suite de 3 avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le samedi matin de 9h à 12h ou le mercredi après-midi de 14h à 17h.

Une décision d'exclusion peut être prise à la suite de 2 retenues.
Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'école provoqué par un élève ou sa famille entraînera une exclusion temporaire ou définitive.
Cette décision sera prise par la Direction qui s'en réserve le droit.



CLASSES PRIMAIRES – TRAVAIL SCOLAIRE

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire.
Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.
Tous les enfants verront leurs acquis scolaires évalués à la rentrée ainsi qu'au troisième trimestre. Ces évaluations sont établies suivant l'échelon national.
Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine.
Le travail sera évalué par des contrôles périodiques.
Un bulletin de notes sera remis avant toutes les vacances scolaires.

Le cahier de liaison assure une liaison constante entre la famille et l'école.
Il sera vérifié et signé par les parents et les élèves l'auront toujours en leur possession.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison.

Les parents sont invités à ne pas intervenir directement auprès des enseignants sans rendez-vous ni pendant les heures de classe ou de surveillance.

L'étude est assurée tous les soirs à l'exception du dernier soir avant les vacances scolaires.
Une liste de petit matériel vous est demandé à la rentrée, les livres sont fournis par l'établissement.



VIE SCOLAIRE



ARRIVEES - DEPARTS



PORTAIL

Les parents sont entièrement responsables de la bonne fermeture du portail de la cour.
Les élèves doivent être accompagnés et confiés à la personne responsable de l'accueil.

DEPART DES ENFANTS

Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui auront préalablement, justifié de leur identité et signé le cahier de départ.



RECEPTION DES PARENTS

La Directrice Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF est à votre entière disposition et vous reçoit sur rendez-vous.

Fait à Pégomas, le

SIGNATURE DU (OU DES) REPRESENTANT(S) DE L'ENFANT

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

